


MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

Les piliers prioritaires d'une stratégie de
croissance et de réduction de la pauvreté

Avril 2008

Quelques éléments de l'analyse - diagnostique

- 2.7 millions d'enfants de 0 -18 ans n'ont pas accès à au moins un des services sociaux de base;
 - Seulement 49% des enfants en âge de fréquenter l'école sont scolarisés;
 - 60% des élèves abandonnent l'école avant le certificat;
 - Taux de déperdition élevé du côté des filles à partir du 3e cycle du fondamental;
 - Taux d'analphabétisme de 39% (en 2003);
 - 6 haïtiens sur 1000 ont un certificat d'aptitude ou un diplôme;
 - 74% des haïtiens éduqués sont à l'étranger
- 

- Espérance de vie à la naissance :58 ans
- Mortalité maternelle élevée 630 pour 100.000 naissances vivantes
- seulement 24% des accouchantes sont assistées par du personnel qualifié;
- Le risque de mourir avant l'âge de 5 ans est de 86 pour mille
- 75% de la population n'a pas accès à l'eau potable en milieu rural;
- Plus de 50% de la population n'a pas accès à l'eau potable ;
- 800.000 haïtiens sont handicapés (~ 10% de la population)
- 80% des médecins vivent dans le département de l'ouest, qui compte pourtant 7 médecins pour 10.000 habitants;
- 4 ménages sur 5 n'arrivent pas à bénéficier de la sécurité alimentaire ;
- Plus de 50% de la population sont constitués de femmes et de jeunes:

- Indice de développement humain (IDH)
 - 146e rang en 2000
 - 153e rang en 2005
- 20% de la population captent 68% du revenu national
- 80% de la population ne disposent que de 32% des revenus
- 40% des plus pauvres se partagent 5.9% du revenu national
- Et 2% des plus riches seraient en possession de 26% du revenu national.



Le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) est articulé autour de:

- deux (2) finalités: la croissance et la réduction de la pauvreté,
- trois (3) piliers:
 - 1) vecteurs de croissance
 - 2) développement humain
 - 3) gouvernance démocratiqueappuyés par des politiques spécifiques et transversales
- vingt (20) objectifs généraux
- quatre vingt quinze (95) objectifs spécifiques



LES PILIERS PRIORITAIRES D'UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Pilier 1 : les vecteurs de la croissance

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté s'appuie sur cinq domaines clés ou vecteurs de la croissance :

l'agriculture et le développement rural ; le tourisme ; la modernisation des infrastructures ; la science, la technologie et l'innovation, et l'intégration économique régionale.



AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Objectif général

Promouvoir une agriculture moderne, créatrice de richesses et respectueuse de l'environnement permettant d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs.

La stratégie retient un ensemble d'actions prioritaires:

- le réaménagement du milieu rural avec un zonage garantissant la protection de notre environnement,
- la diversification des activités génératrices de revenus,
- des mesures légales pour la pérennisation des acquis en matière de développement et pour une meilleure répartition des richesses générées.



TOURISME

Objectif général

Faire du tourisme un levier de développement durable au bénéfice direct de la population

A cette fin, on vise à :

- s'assurer d'une bonne gouvernance dans le secteur;
- Développer un tourisme à large base territoriale (nouvelle géographie touristique nationale)



LES INFRASTRUCTURES

Objectif général

Améliorer l'accès de la population aux services et infrastructures structurantes en tant que vecteurs de développement

Une priorité de la stratégie développée est de parvenir, à travers le maillage routier national, à une réelle maîtrise des réseaux de transport.

Les grandes orientations pour les transports terrestres régionaux:



- favoriser le développement des potentialités régionales et renforcer la compétitivité de l'économie haïtienne;
- rééquilibrer le territoire national par l'éclosion de grandes métropoles régionales;
- garantir la continuité du territoire;
- protéger les infrastructures existantes et
- protéger l'environnement.



ÉLECTRICITÉ

Objectif général

- *Améliorer la productivité des centrales électriques;*
- *Assurer la maîtrise de décision d'investissements et de régulation.*



Pilier 2 : le développement humain

Le développement humain repose sur l'amélioration significative des services sociaux offerts à la population afin qu'ils puissent développer au mieux leurs capacités à savoir :

- Éducation et formation
- Santé
- Eau et assainissement



ÉDUCATION ET FORMATION

Objectif général

Améliorer l'accès à l'éducation pre-scolaire, fondamentale et professionnelle.

L'amélioration du rendement du système passe par:

- i/ la requalification des enseignants et des directeurs d'école;
- ii/ l'encadrement adéquat des écoles, des élèves et des parents;
- iii/ la création de synergie entre l'État et les autres acteurs opérant dans le secteur.



SANTÉ

Objectif général

Promouvoir un système de santé moderne et largement accessible aux groupes vulnérables

Les lignes stratégiques d'action retenues pour l'atteinte de ces objectifs sont :

- i/ l'élaboration d'une politique nationale de santé et l'actualisation de toutes les lois nécessaires à sa régulation ;
- ii/ la mise en place d'une inspection et d'une évaluation de l'action sanitaire à tous les niveaux ;
- iii/ l'élaboration d'une Charte de partenariat avec les autres acteurs étatiques et les acteurs non étatiques ;
- iv/ et enfin, la modernisation du système d'information sanitaire.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Objectif général

Améliorer l'accès aux services d'hygiène, d'assainissement et à l'approvisionnement en eau potable de qualité et de moindre coût pour la collectivité

Les objectifs institutionnels retenus visent à remplacer les entités actuellement en charge au niveau national par des offices régionaux dont la gestion pourrait faire l'objet de contrats avec le secteur privé.



Pilier 3: la gouvernance démocratique

L'État haïtien se doit d'investir dans la gouvernance démocratique. Le DSNCRP, en la matière, donne la priorité à la modernisation de l'État et à l'établissement d'un État de droit, plus particulièrement au niveau de la *Justice* et de la *Sécurité*. La mise en place d'un ordre juridique équitable, d'un système judiciaire fonctionnel et d'un climat général de sécurité sont des conditions essentielles pour la croissance et la réduction de la pauvreté.



JUSTICE

Objectif général


Assurer un environnement favorable au développement rapide et durable à travers une justice accessible, crédible, efficace, compétente et un état civil permettant à chaque citoyen de posséder une identité personnelle propre lui assurant une identité juridique

- Cinq grandes priorités sont retenues :
- i/ restructuration et modernisation du MJSP par l'élaboration d'une nouvelle loi organique et par la mise en place du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM);
- ii/ établissement du pouvoir judiciaire;
- iii/ amélioration de l'accès aux tribunaux et leur efficacité;
- iv/ réhabilitation et développement cohérent du système carcéral ;
- v/ modernisation de la législation.

SÉCURITÉ

La lutte contre l'insécurité par la restauration de l'institution policière est donc au cœur de la SNCRP.

Cinq (5) lignes stratégiques d'action ont été retenues:

- i/ amélioration des statuts et des conditions de vie et de travail du personnel de la PNH;
 - ii/ restructuration de la PNH et renforcement des structures de la chaîne de commandement, de gestion et de contrôle de l'institution policière;
 - iii/ déploiement de la PNH sur toute l'étendue du territoire;
 - iv assainissement de l'institution policière et,
 - v/ lutte contre la corruption interne et la prévarication.
- 

POLITIQUES, STRATEGIES SPECIFIQUES ET TRANSVERSALES

Les handicapés

Ce problème est abordé à travers les lignes stratégiques d'actions suivantes :

- i/ augmentation de la prévention de l'incapacité, à travers la vaccination, la nutrition, la détection précoce et l'intervention au moment opportun de façon à minimiser les risques d'incapacité;
- ii/ création de services de réhabilitation médicale dans les principaux hôpitaux du pays et subventions pour l'acquisition de prothèses et de médicaments et autres supports spécifiques;
- iii/ création d'une Maison des Handicapés dans chacun des chefs-lieux de département.

Les enfants pauvres

Les réformes des politiques et des institutions viseront :

- i/ la levée des obstacles aux investissements en faveur des enfants et des jeunes;
- ii/ le soutien continu aux familles et aux communautés (transferts, investissements publics/non publics);
- iii/ la recherche de la participation et de l'autonomisation des adolescents.



La jeunesse

La Jeunesse dont le poids démographique dépasse les 50% de la population globale exige une attention toute particulière .

Les objectifs poursuivis sont :

- i/ améliorer le cadre de vie des jeunes par leur intégration socio-économique et socio-culturelle;
- ii/ promouvoir des activités physiques et sportives.

Les lignes stratégiques d'actions arrêtées visent au :

- i/ développement d'un programme d'insertion socio-économique et socio-culturelle de la Jeunesse sur toute l'étendue du territoire ;
- ii/ établissement et exécution d'un programme de développement du Sport ;
- iii/ établissement et exécution d'un programme de développement du civisme pour la promotion de citoyens haïtiens responsables.

Le VIH/SIDA

La mise en œuvre de l'axe stratégique de réduction des risques d'infection est dominée par la réalisation d'activités d'éducation pour le changement de comportement. Sur l'axe de réduction du risque, les activités de communication doivent prendre en compte tous les facteurs de risques non médicaux qui sont mieux connus par d'autres secteurs, davantage concernés et crédibles pour le faire.



L'égalité des sexes

Principaux objectifs retenus:

- i/ introduire l'éducation sexuelle comme moyen de prévention de la grossesse précoce et de la violence dans les nouveaux programmes de formation, dans l'éducation de base ou encore dans les classes fondamentales ;
- ii/ promouvoir des lois générales sur l'éducation dans tous ses aspects avec la perspective de genre.

Au plan de la santé, les actions retenues sont :



- i/ promotion d'un plan national pour diminuer le niveau de mortalité maternelle et offrir aux femmes des services de santé reproductive de qualité;
- ii/ développement d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication et de services pour la santé sexuelle reproductive spécialement pour les jeunes adolescents des deux sexes et les femmes en âge de procréer;
- iii/ adoption d'une politique de services médicaux et paramédicaux gratuits dans tous les hôpitaux et centres de santé publics pour la prévention du cancer du sein et du col de l'utérus des femmes de conditions modestes.



- *La sécurité alimentaire*

Pour concrétiser l'application en Haïti du droit humain à l'alimentation, il est incontournable d'appliquer un ensemble articulé de mesures tant techniques, organisationnelles que fiscales, de consentir des investissements importants, de maintenir une étroite coordination entre les différents ministères concernés. Les objectifs dans ce domaine sont les suivants :

- Définir un cadre favorable au renforcement de la sécurité alimentaire et au contrôle de son application.
- Renforcer les capacités départementales d'intégration inter sectorielle et inter institutionnelle.
- Assurer le suivi de la sécurité alimentaire et de la pauvreté.
- Favoriser l'accessibilité à des ressources financières à la micro entreprise.
- Favoriser l'apport de fonds au secteur informel.
- Favoriser l'intégration des exclus et des couches marginalisées dans le système financier.

L'Environnement et le Développement durable

Les politiques suivantes ont été retenues :

- promouvoir la sécurité économique, la sécurité alimentaire des communautés haïtiennes, la sécurité des écosystèmes, la mise en place de mécanismes interinstitutionnels et de coordination efficaces et solides pour une gestion et une cohabitation harmonieuses entre les populations et les ressources de l'environnement ;
- gérer l'environnement en partenariat, forger des alliances avec la société civile pour une gestion responsable et durable des ressources sans négliger pour autant les aspects de régulation, de surveillance, de suivi et de contrôle.



La réduction des Risques et des Catastrophes

Pour diminuer l'impact des risques et désastres, les objectifs et actions suivants ont été retenus :

Objectif poursuivi

Positionner la gestion des risques dans les axes stratégiques prioritaires de développement.



- ***Lignes stratégiques d'actions:***
- Orientation des actions vers la gestion des causes plutôt que vers la gestion des effets.
- Investissement dans la réduction des risques pour économiser en coûts de réhabilitation et de reconstruction.
- Réduction significative de la pauvreté dans les zones à forte probabilité d'aléas.
- Renforcement de la décentralisation notamment à travers :
 - 1) la mise en place des structures locales (départementales, communales et sections communales) qui viennent en appui aux collectivités territoriales;
 - 2) le développement de l'approche de gestion locale du risque;
 - 3) Positionnement d'Haïti dans la perspective du développement durable et équitable.



Réforme et modernisation de l'État

Cette stratégie va concrètement se matérialiser à travers les six grands programmes de réforme suivants :

- mise en place du nouveau système de fonction publique
- modernisation accélérée des systèmes de gestion de l'Administration Centrale ;
- réforme en profondeur de la déconcentration des services publics ;
- lancement effectif du processus de décentralisation ;
- modernisation du cadre physique des services publics ;
- modernisation technologique de l'Administration Publique.

Développement urbain

Objectif général

- *Contribuer au développement urbain durable et à la réduction de la pauvreté à travers l'élaboration, l'appui à la mise en œuvre de plans de développement urbain et de réhabilitation des quartiers précaires des villes haïtiennes, la maîtrise de la croissance urbaine, le développement d'outils adéquats et le renforcement des capacités des autorités et des communautés bénéficiaires.*

De manière plus spécifique, il s'agit de :



- fournir un appui technique et méthodologique aux acteurs locaux (municipalités, groupes organisés de bénéficiaires, Organisations non gouvernementales, etc.) en vue de l'élaboration, l'exécution, la gestion, le suivi-évaluation, de plans, programmes et projets visant soit la réhabilitation des quartiers précaires, soit le développement urbain de toutes les communes ;
- renforcer les capacités des municipalités en vue de la maîtrise de la croissance des quartiers précaires, d'une meilleure gestion des services urbains et de l'amélioration des conditions de vie des populations locales ;
- contribuer à l'émergence de réseaux entre les acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans les quartiers défavorisés en vue d'une utilisation rationnelle et efficace des fonds dans les quartiers précaires ;



- contribuer à l'émergence d'une instance étatique s'occupant de la réhabilitation des quartiers précaires, en vue d'une meilleure coordination des plans/ projets en cours ou à venir et du financement effectif et durable des besoins prioritaires des populations ;
- systématiser, valider et diffuser les stratégies et actions mises en œuvre en vue leur répliation dans d'autres zones du pays, de la recherche de financement auprès des bailleurs de fonds, des instances étatiques et du secteur privé, et de la définition d'une stratégie nationale en matière de développement urbain et de réhabilitation/ prévention des quartiers précaires des villes d'Haïti.



Aménagement du Territoire

Les objectifs fondamentaux poursuivis sont :

- éclairer l'avenir et présenter une vision globale claire et cohérente d'Haïti pour les vingt cinq (25) prochaines années, soit l'horizon 2032 ;
- fournir un cadre de cohérence à l'ensemble des politiques et actions publiques en matière d'aménagement et de développement du territoire ;
- produire un éventail d'actions intégrées dont leur articulation devrait concourir à la structuration du territoire national par l'utilisation, l'exploitation et la valorisation optimale de l'espace et des ressources naturelles d'une part, et la mise en place des grands équipements structurants sur une base régionale d'autre part ;
- structurer et utiliser de façon optimale l'espace national,

- organiser l'armature économique- urbaine et rurale dans l'optique d'un développement économique et social viable du pays ;
- faciliter une meilleure utilisation des fonds publics.
- de manière spécifique, il s'agira de reconstruire à terme le territoire national sur la base de l'intégration de l'espace national, de la solidarité entre les zones rurales et urbaines et de la compétitivité des divers territoires où l'aménagement de vastes zones optimise dans la complémentarité ses vocations productives afin de garantir à chaque citoyen haïtien un niveau de vie satisfaisant, dans l'optique du développement humain durable.



CULTURE

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- faire de la culture et de la communication les principaux fondements du développement économique et social du pays ;
- améliorer les capacités d'intervention et de diffusion des institutions culturelles et de communication ;
- sauvegarder, protéger et valoriser le patrimoine culturel, matériel et immatériel, ainsi que les traditions populaires ;
- Développer les arts, la littérature et les industries culturelles.



La politique culturelle du DSNCRP s'exprime à travers les quatre (4) axes suivants:

- Être un ciment entre les membres de la communauté haïtienne sans distinction de classe, de sexe, d'âge et de religion ;
- Permettre aux Haïtiens de gagner la bataille pour le développement durable, de sauvegarder sa dignité de peuple et de s'imposer face aux autres nations
- Exploiter les principales ressources culturelles que sont les arts et la littérature, les sites archéologiques, historiques et naturels, mais aussi les traditions populaires et ancestrales ;
- Orienter l'action culturelle vers une culture populaire généralisée et décentralisée.

